

Passage de L2 AES à L3 Droit

Par **Navre**, le **07/08/2019** à **16:22**

Bonjour à tous, à la rentrée prochaine j'intégrerai en troisième année une licence de droit à Lyon 3 après avoir validé 2 années d'AES à Lille.

Ma candidature ayant été acceptée avec le message suivant "Il serait bon de revoir les cours fondamentaux de L1 et de L2 de droit pendant les vacances".

Je vous demande alors quels sont ces cours fondamentaux vus en premières et deuxième année et les méthodologies que je dois vraiment travailler.

Merci de vos réponses

Par **Mew**, le **08/08/2019** à **04:36**

Salut

Au niveau de la L1 je vois pas trop l'intérêt de reprendre des cours...

Par contre pour la L2 tu devrais à mon sens revoir

-Droit des obligations contractuelles (utile car tu vas avoir en L3, droit des sociétés, droit des contrats spéciaux et procédure civile)

C'est le cours en prio que tu devrais revoir, achète un livre, potasse le un petit peu chaque jour tranquillement, si tu comprends cette matière, le droit privé sera easy

-Droit commercial (toujours bon pour le droit des sociétés mais pas indispensable non plus)

-Régimes générales des Obligations (vraiment à titre secondaire si tu te fais chier, tu peux t'en passer pour la L3 honnêtement)

Si tu veux bien réussir ta L3 tu dois

-Revoir chaque soir les cours de la journée, met les au propre, relis les au calmes...

-Bien faire les TD

-Préparer sur une feuille toutes les questions que tu as rencontrés en relisant ton cours, durant les CM, en faisant le TD, et pose les en TD même les plus stupides hein, tu t'en fou,

faut pas avoir peur

-Essaie d'apprendre chaque jour des cours, restes tous les jours en ayant fait un truc, le week end aussi, comme ça les 3 semaines avant les partiels tu sera plutôt serein

-Néglige AUCUNE matière, te retrouve pas 1 semaine avant les partiels en ayant mis 1 ou 2 matières de coté en te disant "je donne tout sur les matières à gros coef, et pour les petites matières je reviserai la veille" SURTOUT PAS, les petites matières c'est du par coeur DONC c'est des free points, suffit de bachoter

-> Des potes ont tout miser sur les fondamentales, et ont négliger 3 matières coef 2, résultat ils redoublent car ils ont fail leur matières à gros coef / n'ont pas pu compenser leur semestre

Achète un livre en droit des sociétés et un en droit du travail (qui sont tes matières fondamentales en L3 donc coef 6) pour les utiliser quand tu prépareras tes TD, c'est important d'avoir le

-> cours du prof

-> un livre à coté qui te donne un cours pour avoir un point de vu différent, et mieux t'éclairer sur un ou deux points que t'as pas compris

Au niveau des CM, assiste à ceux des matières fondamentales, pour les autres, si tu as déjà le cours par un élève et que le prof "relis" purement le cours de l'année dernière c'est peut être pas utile d'y aller, autant rester chez toi et directement apprendre / fichier / arranger le cours à ta façon...

Ce qui va compter c'est ta rigueur et ta discipline, toujours faire un truc chaque jour, pas négliger les TD et surtout POSER DES QUESTIONS dès que t'as un truc flou, perso j'ai un petit cahier avec moi où j'écrivais toutes les questions / truc pas compris que je rencontrais en CM ou chez moi, et je posais la question soit sur un forum (Juristudiant) ou à mes camarades de promo ou au chargé de TD.

Car en fait ce sont les petits détails qui font la différence dans une matière, si t'as des points flous dans une matières t'auras du mal à comprendre la vision d'ensemble de toute la matière, et ça risque de te court circuiter quand tu feras un commentaire / cas pratique car t'oseras pas aller trop loin, car t'auras peur de dire un truc faux...

Niveau méthodo ça dépend vachement des profs, j'peux pas te conseiller là dessus, mais si tu fais convenablement tes TD, que tu poses des questions, normalement la méthodo tu vas l'acquérir

Te laisses pas attrister car tu te tapes une bache en début d'année, tu vas surement ramasser une ou deux taulé en TD, pas grave, tu continues.

Si tu apprends bien tes cours, que tu taff bien les matières à TD + fais tes TD alors tu devrai avoir ton année tranquillement.

Un de tes ennemis aussi sera le sommeil, essaie d'avoir 8h de sommeil, évite de faire que de dormir le week end hein, entre 7 et 9h

ça sert à rien de faire des nuits blanches pour apprendre un cours ou faire une dissertation nuit blanche, organise toi pour pas avoir à faire ça car si tu passes une nuit blanche, ta semaine est foutu, ton rythme est niqué, et tu perds bien plus que le gain que t'auras eu à faire ta nuit blanche.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/08/2019** à **08:50**

Bonjour

[quote]

Au niveau de la L1 je vois pas trop l'intérêt de reprendre des cours...

[/quote]

Je ne serais pas aussi radical. Dans la plupart fac, on étudie le droit des personnes et de la famille en LD1, or cette matière fondamentale n'ai pas étudié en AES.

[quote]

Achète un livre en droit des sociétés et un en droit du travail (qui sont tes matières fondamentales en L3 donc coef 6)

[/quote]

Attention vous parlez de votre licence avec les matières que vous avez choisi, il ne faut pas généraliser ! Déjà on sait même pas si Navre va aller en droit privé ou en droit public. Il serait bien qu'il/elle nous donne cette précision. Ensuite si il/elle part sur du droit privé, il/elle peut très bien prendre du droit des contrats spéciaux en matière fondamentale (notamment s'il/elle souhaite poursuivre en droit des affaires).

Mais quoiqu'il en soit il est vrai qu'il faudra se remettre à niveau en droit des obligations.

Sinon, je rejoins les conseils de travail donnés, je vous invite également à lire ce sujet <https://www.juristudiant.com/forum/ma-methode-de-travail-t27834.html>

Aussi, il est très probable que durant votre cursus vous n'ayez jamais fait de commentaire d'arrêt, je vous conseille de lire ceci <https://www.juristudiant.com/forum/methode-du-commentaire-d-arret-t14257.html>

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/08/2019** à **08:04**

Bonjour

Ce serait bien que vous nous disiez si vous allez poursuivre dans un parcours droit privé ou droit public ou encore mixte. Le programme de révisions ne sera en effet pas le même.

Par **Navre**, le **12/08/2019** à **13:31**

Bonjour, merci de vos réponses et pour les conseils, je vais prendre le temps de bien tout intégrer.

En ce qui concerne mon cursus, l'année prochaine j'ai choisi une L3 Droit Privé, pour l'instant je regarde les vidéos de Jurixio et je me fais des fiches mais je peur que ça ne suffise pas donc je vais certainement acheter le livre de Droits des obligations contractuelles, c'est vrai que la plupart des cours dont vous avez parlés on ne les as pas vu en AES.

Jamais fait de commentaires d'arrêts non plus et j'ai acheté un code civil mais pareil je galère un peu à comprendre comment et pourquoi l'utiliser, à part droit pénal et droit administratif je suis à la ramasse mais j'ai pas peur, il me reste encore la fin des vacances et toute l'année pour être au niveau.

J'ai aussi acheté "Je veux réussir mon droit" mais c'est plus des conseils d'organisation que des cours.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/08/2019** à **14:21**

Bonjour

Je confirme qu'il faut essentiellement vous concentrer sur le Droit des obligations (contrat, responsabilité, régime général). Aussi, il est vivement conseillé de vous mettre à niveau en droit des personnes et de la famille et en droit des biens.

Il est inadmissible que vous ne sachiez pas utiliser un Code civil. Je suis chargé de TD dans la filière AES et je sais que les étudiants sont formés à l'utilisation du Code civil en première année.

Vous dites ne pas avoir peur, mais je trouve que c'est franchement inquiétant qu'on vous balance en troisième année alors que vous ne semblez pas maîtriser les bases.

J'ai déjà pu appuyer des étudiants d'AES qui souhaitaient bifurquer en droit, je peux vous assurer qu'il savait utiliser un Code civil.

Effectivement, le livre "Je veux réussir mon droit" est un ouvrage de méthodologie. Mais je vous invite à le lire car il faut aussi vous mettre à jour niveau méthodo.

Par **Navre**, le **12/08/2019** à **14:40**

C'est bizarre parce qu'on ne nous a jamais demandé ni d'acheter ni d'utiliser de code civil dans aucune matière juridique que ce soit en L1 et L2, je ne sais pas si ça dépend des universités mais à Lille en tout cas on ne nous a jamais parlé de code civil

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/08/2019** à **14:56**

C'est hallucinant ! Dans la mienne non seulement on exige l'achat d'un Code civil dès la L1 mais en plus la première séance de TD en introduction au droit est dédiée à la manipulation du Code civil. On organise même un contrôle là-dessus.

Du coup, quand vous fessiez des cas pratiques, qu'est-ce que vous mettiez dans votre majeur ?

Par **Mew**, le **12/08/2019** à **15:31**

Après c'est pas le plus chiant à rattraper savoir manier un code civil

Par contre les commentaires d'arrêts, je vous conseille si vous avez commentaire à faire en TD de TOUS les faire, et de donner le plan au prof (nous on pouvait dire à haute voix notre plan sans forcément rendre notre commentaire et on expliquait vite fait le contenu des parties, et notre chargé de TD pouvait nous dire si on était HS ou pas)

Par **Mew**, le **12/08/2019** à **15:33**

Essaie d'aller à la BU et d'emprunter des livres style "droit des obligations contractuelles en 80 fiches" ou un truc du genre, histoire d'avoir les bases

Par **Navre**, le **12/08/2019** à **16:06**

Je n'ai eu à faire que des cas pratiques en droit administratif et on devait appliquer les solutions des arrêts au cas d'espèce, des arrêts qu'on avait pour la plupart étudiés en CM ou TD.

Je vais faire ça oui, histoire de rattraper mon retard en commentaires d'arrêts, je demanderais même prof si possible de lui en donner un volontairement.

Pour la BU dès que j'arrive sur Lyon j'irai mais en attendant je fais des fiches avec la playlist Droit des contrats de Jurixio, je sais pas si ça balaie la majeure partie du programme mais ses vidéos sont claires pour moi.

Par **Mew**, le **13/08/2019** à **00:58**

Oui c'est ce qu'il faut faire, ses vidéos sont claires, et ça suffit pour bien comprendre le droit des sociétés, en fait t'auras sûrement récup' plus de base que ceux qui rentrent des vacs en

n'ayant rien foutu pendant 4 mois de vacs

Si t'as commentaire en contrôle tu vas peut être douiller mais comme je t'ai dit, les TDs sont là pour t'entraîner

ça devrait le faire si t'es sérieux et que tu restes motivé toute l'année ;)

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/08/2019** à **07:55**

Bonjour

[quote]

Après c'est pas le plus chiant à rattraper savoir manier un code civil

[/quote]

Certes, mais vous conviendrez que c'est quand même chaud d'arriver en L3 sans savoir manipuler un Code civil.

Voici un document qui pourra vous aider à mieux manipuler votre Code

https://www.editions-dalloz.fr/media/upload_doc_cms/Code_mode_emploi.pdf

[quote]

Je n'ai eu à faire que des cas pratiques en droit administratif et on devait appliquer les solutions des arrêts au cas d'espèce, des arrêts qu'on avait pour la plupart étudiés en CM ou TD.

[/quote]

Là c'est normal dans la mesure où le droit administratif est une matière prétorienne.

Mais vous n'avez jamais fait de cas pratique, dans les matières de droit privé ?!

Cela devient de plus en plus inquiétant car si on résume, on vous laisse entrer en L3 droit privé alors que :

- Vous n'avez jamais utilisé un Code civil
- Vous n'avez jamais fait de commentaire d'arrêt
- Vous n'avez jamais fait de cas pratique en droit privé.

Ça fait beaucoup !

J'espère que votre fac propose du tutorat. Je pense même que vous devriez vous incruste

dans les séances des L1 et L2 pour pouvoir vous mettre à niveau méthodologie.

[quote]

Oui c'est ce qu'il faut faire, ses vidéos sont claires, et ça suffit pour bien comprendre le droit des sociétés,

[/quote]

Je pense que Navre devrait d'abord s'intéresser aux vidéo sur :

- Le droit des obligations
- Le droit commercial
- Le droit des personnes et de la famille
- Le droit des biens